



# Commune de Vallorbe

## *Règlement d'utilisation du Pavillon de l'Ile*

- Location** La location est possible pour les groupes suivants :
- Réunions de famille
  - Réunions de classe
  - Sociétés de Vallorbe et de l'extérieur
  - Partis politiques
  - Groupes scolaires
  - Rallyes
  - Tout autre type de manifestation
- Réservation** Office du tourisme, Grandes-Forges 11, 1337 Vallorbe, ☎ 021/843.25.83. Ce dernier doit être informé de toute utilisation.
- La priorité est réservée à la Municipalité, à l'Office du tourisme et aux sites touristiques. Les noms et adresses des groupes sont systématiquement enregistrés.
- Tarifs**
- |  |          |
|--|----------|
| Local extérieur couvert, pelouse   | gratuit  |
| Local intérieur d'environ 20 places  |          |
| ✖ dans le cadre communal (invitation par la Municipalité ou par le Conseil communal) | gratuit  |
| ✖ dans le cadre privé ou professionnel (particulier, société, entreprise)            | CHF 80.– |
| ✖ dans le cadre privé, par un employé communal ou un municipal                       | CHF 40.– |
- Caution** Une caution de 50 francs sera perçue lors de la remise des clés. Cette dernière sera restituée si les locaux sont rendus en parfait état de propreté.
- Parking** Le parage des véhicules ainsi que leur circulation sont strictement interdits le long de la ruelle des Grandes-Forges et à proximité du Pavillon de l'Ile.
- Un parking en zone blanche est à disposition derrière la Maison de Commune, Place du Pont 2 (4 minutes à pied), quelques places en zone bleue sont situées à proximité du bâtiment "La Concorde" (2 min. à pied).
- Divers** Les fournitures de bois, charbon et autres combustibles sont à la charge des usagers. Celles-ci peuvent être achetées auprès de l'O.T.
- L'heure de police, pour l'utilisation extérieure est fixée à 22 heures, conformément au règlement communal et dans le respect de la tranquillité d'autrui.
- Le Pavillon, la place et les toilettes sont soigneusement remis en ordre par les utilisateurs avant qu'ils ne quittent les lieux.
- Les dégâts ou dysfonctionnements éventuels sont immédiatement signalés à l'Office du Tourisme.
- Restriction** L'utilisation des installations (salle et terrains) est interdite en cas de hautes eaux de l'Orbe.
- Entrée en vigueur** 1er août 2008



# Pavillon de l'Île

## Formule de réservation

Date : \_\_\_\_\_ Durée : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° de tél. privé : \_\_\_\_\_ N° de tél. prof. : \_\_\_\_\_

Société ou groupement : \_\_\_\_\_

### Emplacement réservé :

- local extérieur couvert, pelouse
- local intérieur, environ 20 places

La personne soussignée atteste avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du Pavillon de l'Île.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Formule à retourner dûment complétée à : *Office du tourisme  
Rue des Grandes-Forges 11  
1337 Vallorbe  
Tél. 021/843.25.83*